



abandon d'usufruit 11 ans après donation

Par **deleglod**, le **27/11/2010** à **09:18**

Maman , a contactée , son Notaire il y a six mois , pour abandonner l'usufruit .

Le notaire lui a demandé que les deux enfants soient là, d'ou un rendez-vous .

Ce dit rendez-vous de la semaine dernière , Monsieur le Notaire nous demande , q'est-ce que l'on veut ou viens faire chez lui ?

Après explications , "abandon d'usufruit de maman en notre faveur "

Il va nous préparer le dossier , qu'il va nous envoyer

CES demandes (combien vous evaluez le prix des biens ? pour chacun de vous ?) Comme nous ne savions pas exactement nous lui avons demandés , " Combien lui pensait ? "

Vu le tarif , et sachant que ces dernières années les valeurs de l'immobilier à stagné , voir baissé , nous avons demandés , de rabaisser ce prix ! (Monsieur n'a pas été très satisfait car nous lui avons demandé entre temps , le coût de cette prestation) .D'ou , de 2700 EUROS pour chacun , il nous réclame 2200 .

Peut-il y avoir , une différence de prix , cause , **aux 11** ans de séparation entre la donation , et l'abandon d'usufruit .

Pourquoi , le Notaire a demandé notre presence , alors que dans les lectures precedentes , j'ai compris , qu'il n'y avais pas besoin ?

Par **Claralea**, le **27/11/2010** à **11:47**

Bonjour, faites estimer votre maison par une agence immobiliere, ça vous evitera d'estimer à perte ou de surestimer

Par **deleglod**, le **27/11/2010** à **11:57**

Bonjour

Mais ,,environ nous suffit , le tout est de savoir si cet régulier ou pas

Sur ce site , je viens de lire que simplement "**renonciation abdicative est soumise à un droit fixe de 125 Euros peut que je m'égare complètement ?**

Il est vrai que le Notaire n'est pas content car , il avait demandé à Maman , d'acheter une partie , mais ils ne ce sont pas entendus sur le prix , cela coupait/ cachait une partie de la maison d'habitation , et limitait trop le jardin d'agrément .

Le Notaire , peut-il nous en vouloir pour cela ?

Peut-il nous arnaquer , vu qu'il n'a pas reussit a faire une bonne affaire ?

Par **Claralea**, le **27/11/2010 à 14:09**

Prenez conseil aupres d'un autre notaire, en general c'est gratuit dès lors qu'il ne fait pas d'acte. Et si vous voyez qu'un autre notaire vous dit le contraire du votre, et bien changez en si vous pensez que le votre est partie prenante dans cette histoire.

Par **Domil**, le **27/11/2010 à 14:15**

et quand vous allez demander un autre avis, ne dites pas qu'un de ses confrères dit autre chose (attention à la solidarité professionnelle)

Par **deleglod**, le **27/11/2010 à 14:26**

Comme de bien entendu , bouche cousue

Déjà d'un , attendre les papiers du dit , notaire .

En attendant , en discuter avec le frère , qui lui sur place avait trouvé si bizarre , vous avez dit bizarre .

La Maman , attend patiemment les résultats .

Quel casse tête chinois , pour maman , ancienne agricultrice spécialiste du lait , mon frère des fruitiers , et moi-même des boites à vitesses dans la mécanique VL

Si tu ne veut pas que ta femme t'emmerde , te marie pas .